



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/671

Lancement de l'opération n° 01047813 "Hôtel de Ville - Rénovation de l'illumination de la façade, coté place de la Comédie" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20013

Direction de l'Eclairage Urbain

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/671 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 01047813 "HOTEL DE VILLE - RENOVATION DE L'ILLUMINATION DE LA FAÇADE, COTE PLACE DE LA COMEDIE" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-1, PROGRAMME 20013 (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Hôtel de Ville - Rénovation de l'illumination de la façade, côté place de la Comédie » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Rénovation du patrimoine du Premier plan lumière 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20013.

L'installation existante date des années 1970 et elle ne correspond plus aux contraintes d'aujourd'hui aussi bien en ce qui concerne l'intégration, l'énergie, la sécurité, et l'usage.

L'objectif de la nouvelle installation a comme ambition de répondre à ces 4 points :

- intégrer les luminaires dans le sol et non en saillie comme actuellement ;
- réduire au moins par trois la consommation électrique ;
- mettre en conformité l'installation électrique et réduire la température de contact sur les vitres des projecteurs, qui peuvent occasionner des brûlures;
- adapter le concept d'éclairage au plan lumière de la Ville en intégrant la temporalité, la lumière dynamique et de couleurs pour répondre aux demandes pour des commémorations ou des évènements.

Le montant de l'opération est estimé à 300 000 €TTC. Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'AP « Rénovation du patrimoine du Premier plan lumière 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20013.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

1- Le lancement de l'opération n° 01047813 « Hôtel de Ville - Rénovation de l'illumination de la façade, côté place de la Comédie » à Lyon 1^{er}, est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Rénovation du patrimoine du Premier plan lumière 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20013.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20013, AP n° 2021-1, opération n° 01047813, et seront imputées sur les chapitres 23 et autres, fonction 512, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir, se décomposent comme suit :

- 2022 : 300 000 €

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tous autres fonds européens, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET